DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200029197-20261008-D20261008_03S-DE

*D.N°2026.10.08*03*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL TRISKOL

SÉANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

Convocation du 03/10/2026

L'an deux mille vingt-six le huit du mois d'octobre à 19 heures 30 minutes, les membres du Syndicat intercommunal Triskol, légalement convoqués se sont assemblés à la mairie de PRAT sous la présidence de Laurence BENECH, Présidente du Syndicat Triskol.

Nombre de membres : 11
Membres présents : 11
Nombre de votant : 11

Présents :

PRAT : Michel EVEN, Julie LE BESCONT, Virginie FAUCHÉ, Guillaume LARHANTEC, Pauline PRIGENT.
BERHET : Laurence BENECH, Sylvie LOAS, Céline RONCIERE.
MANTALLOT : Christelle BERGEROT, Guillaume LE CORRE, Mickaël LE GALL (suppléant).

Absent excusé :

MANTALLOT : Pascal COURGIBET remplacé par Mickaël LE GALL.

Secrétaire de séance : Michel EVEN.

Objet : Financement des spectacles de LTC « Saison jeune public » pour les écoles privées et publiques de PRAT.

Madame la Présidente rappelle que le Syndicat participe au financement des spectacles organisés par LTC dans la limite d'UN spectacle « jeune public » par enfant par année scolaire dans les 5 salles du territoire.
La Présidente informe que l'offre de spectacles et les transports scolaires sont pris en charge par Lannion-Trégor Communauté et une participation de 5 € par enfant est demandée aux communes.

Elle propose que le syndicat reconduise cette participation financière dans les mêmes conditions et que celle-ci soit reconductible chaque année.

Elle demande au conseil de bien vouloir procéder au vote

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de participer au financement des spectacles organisés par LTC dans la limite d'UN spectacle « jeune public » par enfant par année scolaire dans l'une des 5 salles du territoire et que cette participation soit reconductible chaque année.

AUTORISE La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la validation de cette décision.

Le secrétaire de séance
Michel EVEN

La Présidente
Laurence BENECH

Syndicat Intercommunal RPI de PRAT-BERHET-MANTALLOT "TRISKOL" Siège : Mairie de PRAT 22140